

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

Convocation le 19 mai 2020

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION**  
**DU MAIRE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COUTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Gérard VAN MARLE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Florence TISSANDIE-VERGNE  
 Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.  
 Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**ÉLECTION DU MAIRE**

Premier tour de scrutin :

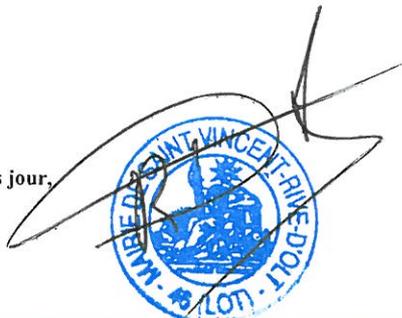
Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Monsieur Raoul DEBAR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.  
 Monsieur Raoul DEBAR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
 mois et an que dessus  
 Cet acte a été publié le 29/05/2020  
 Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
 Le 26 mai 2020  
 Le Maire, Raoul Debar

